

Marianne – 9 jan

Formidable Tunisie!

Rédigé par Martine GOZLAN

Non, la charia ne passera pas et oui, l'accusation d'apostasie est interdite. Non, l'islam ne sera pas la source du droit mais oui, la femme est l'égale de l'homme. Et la liberté de conscience est protégée. Les Tunisiens, avec un minimum de violence et un maximum de raison, se sont battus pour une Constitution qui répudie l'obscurantisme et ouvre la porte à l'espérance laïque dans le monde arabe.

Ailleurs, il n'y a pas le choix: c'est le barbu ou le képi. Pour que l'islamisme morde la poussière, il faut que celle des tanks se répande dans les rues. Et l'islamiste, bien sûr, reprend le maquis et les explosifs. Ailleurs, il n'y a pas le choix: c'est sang pour sang et l'exclusion de l'autre à tous les rendez-vous de l'Histoire. Cet ailleurs-là, il a frôlé les Tunisiens et ils n'en ont pas voulu. Ils l'ont rejeté de toutes leurs forces claires, en comptant leurs morts sur les doigts de leur main mais c'était déjà bien trop. Ceux d'entre eux qui se mettaient à dériver vers les rivages de la déraison, tentés par l'ailleurs sauvage et radicalement étranger, ils se sont dressés contre eux, bien que l'illusion lyrique et la soif de revanche qui suit toute révolution leur ait miraculeusement donné le pouvoir. Mais cela se reprend, un pouvoir prêté par le peuple, surtout quand ce pouvoir prétend à une éternité pseudo-démocratique de droit divin!

Et voilà: la société tunisienne laïque et ouverte, constituée en opposition enfin dynamique, s'est battue face aux islamistes médusés pour une Constitution qui sauvegardera les libertés. Non, l'islam ne sera pas la source du droit, ce qui exclut définitivement la charia, la loi religieuse. Oui, accuser un citoyen ou une citoyenne d'apostasie, de reniement de l'islam sera désormais un crime. C'est une première dans le monde arabe! Et on doit cet amendement de l'article 6, qui a été furieusement débattu, à une nouvelle faute majeure d'un certain député d'Ennahda célèbre pour son aptitude mineure au dialogue: le dénommé Habib Ellouze, qui s'illustre depuis trois ans en cajolant prédicateurs saoudiens et djihadistes égarés, a fait pleuvoir une grêle d'insultes et de menaces sur le député de l'opposition qui défendait les idées laïques. Cette violence a suscité un tel rejet que l'amendement a été voté. Et c'est ainsi qu'on ne pourra plus parler d'apostasie en Tunisie!

CONSEQUENCE: IL FAUT LIBERER JABEUR MEJRI, EMBASTILLE POUR ATHEISME!
Ce serait la suite logique et immédiate de la fantastique prise de conscience qui a inspiré le vote de cet amendement.

Mais attention: ils n'ont pas encore tout gagné, les Tunisiens de l'Etat enfin civil, de la liberté de conscience inscrite dans les textes. Nadia el Fani, la magnifique réalisatrice célèbre pour son document "Laïcité Inch Allah!", tant de fois menacée et injuriée, me souffle que je suis un brin angéliste et beaucoup trop naïve pour penser à la tunisienne: " Doucement! Tu oublies que l'article 1, qui date de Bourguiba, est toujours en place: l'Islam est religion d'Etat! Même s'il ne dicte pas sa loi, ce consensus là ne me plait pas du tout! Et puis la Constitution commence par une invocation à Dieu: Au nom d'Allah, le Tout puissant et le Miséricordieux! Tu trouves ça laïque, peut-être?!" Sur Facebook, me dit-elle, les commentaires se déchainent.

Bref, là où nous voyons une fin, ils ne voient qu'un début. ils sont prêts à batailler encore et encore sur le terrain mouvant des interprétations. Ils ne se laisseront pas duper. Ils sont décidés à aller jusqu'au bout.

Face à eux, les islamistes n'ont pas dit leur dernier mot. Le premier ministre doit rendre son tablier le 9 janvier et un autre gouvernement se mettre au travail dans un contexte économique dramatique. Le 14 janvier, la révolution aura 3 ans. Tout continue. Tout recommence. Un pas après l'autre vers le refus de la négation de l'autre. Formidable Tunisie!